

Chastre, le 20/04/2009

Conformément à l'article L.1122-13, § 1er du Code de la Démocratie Locale et de la
Décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer

M.

pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu **28 avril 2009 à
19 heures 30** à la Maison communale, 71 avenue du Castillon à 1450 Chastre.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal de la séance du 24 mars 2009 : approbation (vote)
2. Démission de Mademoiselle BISTON en sa qualité de Conseillère communale : prise d'acte.
3. Installation d'un Conseiller communal suppléant et prestation de serment.
4. Tableau de préséance : adaptation
5. Urbanisme et Aménagement du Territoire
 - a) Permis d'urbanisme PILLENS (rue du Dessus) : cession gratuite pour aménagement d'un trottoir : décision (vote)
 - b) Permis d'urbanisme BAIJOT (rue de la Paroche) : cession gratuite pour aménagement d'un trottoir : décision (vote)
6. Motion « Commune sans OGM » : adoption (vote)
7. Création d'une Commission communale de Mobilité et de Sécurité routière : principe : décision (vote)
8. Cultes :
 - a) Fabrique d'église de Saint-Géry : compte 2008 : avis (vote)
 - b) Fabrique d'église de Cortil : compte 2008 : avis (vote).
9. Enseignement communal : ouverture d'une demi-classe à Blanmont : ratification (vote).

HUIS CLOS

10. Personnel enseignant : désignation : ratification (vote)
11. I.E.C.B.W. représentants communaux : désignation (vote).

Le Secrétaire communal,

Y. CHARLIER

Par ordonnance :



Le Bourgmestre

C. JOSSART